



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**
Arrêté de police N° 44/2022 (ST) du 02 juin 2022

Le Maire de la commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité du mardi 19 au
mercredi 27 juillet sur la place Roger Salengro à l'occasion de la
fête de la foraine.*

ARRETE

ARTICLE 1 *Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit du
mardi 19 juillet 2022 au mercredi 27 juillet 2022.*

ARTICLE 2 *Les services municipaux sont chargés de la mise en place des
barrières et de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 3 *Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de
police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 02 juin 2022
Le Maire,
Maryline Lucas*

